

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS  
SEANCE DU 11 FEVRIER 2013  
DELIBERATION N°2013-14

**OBJET : Approbation de tarifs de diplômes.**

**LE CONSEIL,**

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

**DECIDE**

**D'APPROUVER à l'unanimité :**

- le tarif de 300 € par étudiant à verser par les universités dont les étudiants suivent le DESC de néonatalogie à l'Université de Tours ;
- le tarif de 172 € de droit spécifique 2012-2013 pour le diplôme de droit français à l'Université de Lodz (Pologne).

Fait à Tours, le 13 février 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT